



AUTORISATION D’AFFICHAGE

A déposer en mairie 3 semaines avant la date de la manifestation

**COLONNE
RESERVEE A
LA MAIRIE**

OUI – NON

1) PANNEAUX LUMINEUX

1 lettre par case, 1 case vide entre chaque mot

Date d'affichage souhaitée : du au.....

CONDITIONS D’AFFICHAGE :

- Priorité absolue aux bulletins d’alertes (météo...)
- Priorité aux informations municipales (conseil municipaux, réunion publique, manifestation..)
- Informations vie associative :
 - 1) l’association doit être basée à Saint-Paul
 - 2) la manifestation doit se dérouler sur la commune
 - 3) la manifestation doit être ouverte à tout public
 - 4) priorité aux manifestations ponctuelles par rapport aux manifestations permanentes

La municipalité se réserve en dernier lieu le droit de diffusion.

2) POSE DE BANDEROLE

OUI – NON

Date d'affichage souhaitée : du au.....

Lieu :

3) POSE DE PANCARTES SUR SUPPORTS AUTONOMES

OUI – NON

Date d’affichage souhaitée : du au.....
(au plus tôt deux semaines avant la date de la manifestation)

Lieu :

4) AFFICHAGE TRAIN

OUI - NON

Date d'affichage souhaitée : du au.....

Voie montante - Voie descendante (Rayer la mention inutile)

Nom de l'association :

Date.....

Signature

*M.-C.
Gourbeyre,
Adjointe
Déléguée.*

DATE DE RECEPTION EN MAIRIE :